

**Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

**I - Domaine communal - Locations**

- Immeuble 69, rue Battant : Mise à disposition d'un appartement au profit de M. EL GOUATI Ahmed moyennant un loyer mensuel de 154,68 F à compter du 15 mai 1998.

- Immeuble 2, rue Victor Hugo : Mise à disposition à titre gratuit d'un local au profit de l'Association AC ! (Agir ensemble contre le Chômage) à compter du 15 janvier 1998.

- Immeuble 23, rue Brulard : Mise à disposition par l'OPHLM de Besançon au profit de la Ville d'un appartement T4 (local chef de projet quartier Brulard) à compter du 1<sup>er</sup> mai 1998 moyennant paiement des charges locatives.

- Mise à disposition à titre gracieux d'un local pour expositions peintures artistes amateurs, 1 rue Léonard de Vinci à Elisabeth MARGUIER, Gérard BRUOT, Alain CARRON, Mireille DEROCHE, Christiane LABBACI, Marie PIORKOWSKI, Claude JACQUEMET et Lucette DI PIETRO.

**II - Contrats - Conventions**

- Contrat avec la Société SECAP pour la location de deux machines à affranchir, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 18 octobre 1998.

- Dans le cadre de la Fête de Planoise du 3 au 7 juin 1998, des conventions ont été passées avec :

\* l'Association RADIO DECIBELS pour animation musicale et mise à sa disposition d'un chalet esplanade Ile de France,

\* le Réseau d'Echange Réciproque de Savoir Besançon Planoise pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association Athlétic-Club Planoise pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association AVEC pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association ARCHIPEL (concert par le groupe GRALUCHOS) pour mise à disposition d'un chalet,

\* l'Association CSCV-CLCV pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association VERSPA pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association CAEM pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association des Cambodgiens de Franche-Comté pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association ORBIS pour une animation : initiation orpaillage,

\* l'Association Cinéma International pour mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association ARETE pour un concert le 6 juin et animation pour enfants,

\* l'Association Planoise Avenir pour un concert et mise à sa disposition d'un chalet,

\* l'Association Amuse Gueule pour parade, animation et exposition,

\* le Centre Communal d'Action Sociale pour la projection de films et une exposition artisanale,

\* l'Association ARIS pour mise à sa disposition d'un chalet et la confection de masques et peinture sur visage,

\* l'Association Compagnie Boutique du Conte pour une animation contes de la rue.

- Conventions passées avec des groupes musicaux pour la production de compact disc permettant à de jeunes musiciens et chanteurs de faire la promotion de leurs compositions musicales : groupes musicaux «Tribal Groove», «Odd», «Plugged», «2.1. Click», «Echec et Mat».

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association Compagnie Bacchus précisant les conditions de réalisation par cette dernière de deux spectacles dans le cadre de Festiv'été 1998 (participation de la Ville pour 23 500 F correspondant à la prise en charge d'une partie des frais de présentation des spectacles).

- Convention passée entre la Ville de Besançon et l'Association La Doublure d'Enterpe précisant les conditions de représentation du spectacle de Quartier Latin dans le cadre de Festiv'été 1998 (participation de la Ville : 6 500 F TTC correspondant à la prise en charge des frais de présentation du spectacle).

- Convention passée entre la Ville de Besançon, l'Union des Commerçants de Besançon et le Centre de Linguistique Appliquée précisant les conditions de réalisation d'une campagne de communication intitulée «Bienvenue à Besançon» destinée à adresser un message d'accueil aux visiteurs de Besançon pendant l'été 1998.

### **III - Comptabilité**

- Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'assistance en gestion de dette passée avec Financière Collectivités Locales (FCL). Cet avenant prolonge de 3 mois la durée de la convention, soit jusqu'au 31 décembre 1998.

### **IV - Marchés**

#### *a) de travaux*

- Marché passé avec SNDRA pour démolition de 5 bâtiments d'habitations situés 4, 6, 8, 10 et 12 rue Brulard à Besançon (une tranche ferme et trois tranches conditionnelles - Montant du marché : 200 026,93 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise VERDET pour le remplacement de portes d'entrée principale et de châssis au Centre Dramatique National (montant du marché : 132 086,17 F TTC).

*b) de fournitures*

- Marché passé avec HORIZON VERT pour l'achat d'un mini tracteur (montant : 132 660 F).

- Marché passé avec JC BRUNELLA AUTOMOBILES SA pour l'achat de trois véhicules tracteurs pour remorques (montant : 436 406,37 F).

- Marché passé avec CBV SA pour l'achat d'un rouleau vibrant (montant : 120 600 F).

**V - Action en justice**

- Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif de Besançon dans le cadre d'une requête tendant d'une part à l'annulation d'une décision de non prise en charge d'une maladie au titre de la maladie professionnelle, d'autre part à obtenir le paiement de congés annuels.

Dont acte.

*Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.*